

**OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS (OPRA)
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

DECISION DE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES VERS NYSE ALTERNEXT



Mise à disposition de la note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions

PRIX DE L'OPRA : 6,80 EUROS PAR ACTION
NOMBRE D' ACTIONS VISEES PAR L'OFFRE : 455.640
DUREE DE L'OFFRE : 29 JOURS CALENDAIRES

Le présent communiqué est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 1° et 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' «AMF»).

En application des dispositions de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique du 10 décembre 2013, apposé le visa n° 13-659 sur la note d'information de la Société UMANIS.

La note d'information d'UMANIS, visée par l'AMF, est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'UMANIS (www.groupeumanis.com) et peut être obtenu sans frais auprès d'UMANIS – 7/9 rue Paul-Vaillant Couturier – 92300 Levallois-Perret, KEPLER CAPITAL MARKETS – 112, avenue Kleber – 75116 Paris et ATOUT CAPITAL – 164, boulevard Haussmann – 75008 Paris.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables d'UMANIS seront mises à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre selon les mêmes modalités.

AVIS IMPORTANT

L'offre sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du Règlement général de l'AMF et aux articles R.225-153 et R.225-154 du Code de commerce, postérieurement à la publication par UMANIS des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des Annonces légales obligatoires.

Le calendrier et l'ouverture de l'offre feront l'objet d'un avis de l'AMF.

DECISION DE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES VERS NYSE ALTERNEXT

Suite à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte le 2 septembre 2013 et la décision du Conseil d'administration du 15 novembre 2013, les actions seront transférées sur le marché NYSE Alternext, sous réserve de l'accord préalable par le Conseil d'administration de NYSE Euronext.

Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité que pourrait exprimer certains des actionnaires ne souhaitant pas accompagner un tel changement de compartiment de cotation, UMANIS propose de racheter 455.640 de ses propres actions à un prix de 6,80 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions.

UN MARCHE PLUS ADAPTE A LA TAILLE D'UMANIS

Ce changement de compartiment de marché permettra à UMANIS d'être coté sur un marché plus adapté à sa taille et d'alléger les obligations réglementaires et les coûts induits par la cotation sur un marché réglementé.

Conformément à la réglementation en vigueur, UMANIS souhaite attirer l'attention de ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert :

- **En termes de protection des actionnaires minoritaires :**
 - la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur NYSE Alternext par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
 - par ailleurs, les sociétés cotées sur NYSE Alternext ne doivent communiquer au marché, en terme d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote ;
 - cependant, conformément aux dispositions légales, UMANIS restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation de NYSE Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'informations relatives aux franchissements de seuil et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur NYSE Euronext.

- **En matière d'information financière périodique**, des obligations allégées en termes d'information financière, parmi celles-ci, et sans en prétendre à l'exhaustivité :
 - dispense de communication en matière d'informations financières trimestrielles. UMANIS s'engage néanmoins à publier ses chiffres d'affaires trimestriels non audités dans un délai de 45 jours suivant la clôture de chaque trimestre ;
 - allongement des délais de publication des comptes semestriels non audités, à 4 mois suivant la clôture du semestre ;
 - dispense d'établir un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
 - libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. La Société a cependant décidé de conserver l'application du référentiel comptable IFRS.

- **En matière d'information permanente**, dans un souci de transparence vis-à-vis de ses actionnaires, UMANIS entend continuer de délivrer une information précise, sincère et régulière, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.

CALENDRIER INDICATIF DU TRANSFERT

30 août 2013 :	Diffusion du communiqué de presse informant le public du projet de transfert
2 septembre 2013 :	Assemblée Générale se prononçant sur le transfert vers NYSE Alternext
15 novembre 2013	Décision du Conseil d'administration de la Société
10 décembre 2013 :	Diffusion du communiqué relatif à la décision définitive de transfert
31 janvier 2014 :	Radiation des actions de NYSE Euronext et première cotation sur NYSE Alternext (sous réserve de l'accord préalable par le Conseil d'administration de NYSE Euronext)

Contacts investisseurs - Jean-Jacques LINCK – Directeur Financier - 01 40 89 69 00 - info@umanis.com

A propos d'Umanis - Créée en 1990, Le Groupe Umanis est une société de conseil et d'ingénierie de 1600 collaborateurs spécialisée en Business Intelligence pour son activité historique, en Gestion de la Relation Client, en Web&IT et en Infrastructures & Production. Umanis accompagne ses clients sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, tierce maintenance applicative, infogérance et formation) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centres de services et en mode SaaS. Reconnu pour son expertise technique comme fonctionnelle, le Groupe Umanis est partenaire stratégique des plus grands éditeurs de logiciels du marché. Depuis décembre 1998, Umanis est coté sur le marché Eurolist Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN FR0010949388).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne doit pas être regardé comme une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans tout autre pays autre que la France.

La distribution, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.